



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 22 avril 2020 à 9 h 00 via conférence téléphonique considérant les recommandations gouvernementales.

PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme
Monsieur Paul Germain, maire de la Ville de Prévost
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie

Est également présente :

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie

2020-04-22/1099

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 22 AVRIL 2020

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est ouverte à 9 h 10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-04-22/1100

ITEM 2

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 22 AVRIL 2020

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-04-22/1101

ITEM 3

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2020

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 18 mars 2020 soit approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-04-22/1102

ITEM 4

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 12 mars au 20 avril 2020;

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 12 mars au 20 avril 2020;

Folio 01932326 :

- chèques portant les numéros 1238 à 1269 inclusivement représentant un montant de 57 591,66 \$;

- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 46 460,30 \$;

- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 42 732,62 \$;

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-04-22/1103

ITEM 5

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

2020-04-22/1104

ITEM 6

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est levée à 9 h 12.

Stéphane Maher,
Président

Danielle Clément,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière